

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Le Journal de Lyon devance les journaux de Paris, d'un jour, pour les nouvelles de Paris et du Nord, et de plusieurs jours, pour les nouvelles du Midi.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place Louis-le-Grand (Bellecour), N.º 1; chez Manel, libraire, aussi place Louis-le-Grand; N.º 30; et chez Chambet, libraire, rue La ont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés, franc de port, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

Lyon, 5 Avril.

— Un ordre du jour de M. le lieutenant-général, comte Maurice-Mathieu de la Redorte, annonce la prochaine arrivée de Son Exc. le maréchal duc de Bellune, nommé par le Roi au commandement supérieur des 6.^e, 7.^e, 18.^e et 19.^e divisions militaires, et porte que Son Excellence sera reçue avec les honneurs militaires dus à son rang et à l'autorité dont elle est investie.

— Nous attendons d'un instant à l'autre M. gr le duc de Bellune. Son état-major est déjà arrivé.

— Le 5.^{me} régiment d'artillerie à pied, est arrivé hier à Lyon, venant de Valence et se dirigeant sur Besançon. Il part demain.

— Le 21.^{me} régiment d'infanterie (1.^{er} bataillon), venant de Dijon et se dirigeant sur Valence, partira demain.

— Avant-hier, ont été attachés au carcan et flétris des lettres T. P. les nommés :

Henri Jeanton, âgé de 30 ans, cordonnier, demeurant à Lyon rue St.-Jean, et natif de ladite ville;

Pierre Fillion, dit Dussurgey, âgé de 34 ans, fabricant de parapluies, demeurant à Lyon, montée du Gourguillon, condamnés, par arrêt, de la cour d'assises du 29 mars dernier, à la peine des travaux forcés à perpétuité, comme convaincus de vol, commis le 9 février dernier, la nuit sur un bateau à laver, à l'aide d'effraction et d'escalade. Ils avaient été déjà condamnés pour crime. Ils ne s'étaient pas pourvus en cassation.

Pierre-Joseph Cullet, dit Caquat, âgé de 26 ans, cultivateur né et domicilié dans la commune d'Arrandaz, canton de St.-Rambert, département de l'Ain, convaincu de meurtre sans préméditation sur un garde-champêtre, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et ne s'est pas pourvu.

Anthelme Miant, condamné à la même peine, comme auteur du même crime, s'est pourvu.

Ils avaient été condamnés à la peine de mort, par la cour d'assises de Bourg. Le jugement avait été cassé et l'affaire renvoyée, pour vice de forme, devant la cour de Lyon.

— M. Beuchot, rédacteur du Journal de la Librairie et un des premiers bibliographes de France, est, comme on sait, l'éditeur d'une nouvelle collection des Œuvres de Voltaire, en 50 vol in-12. Il est en procès avec son imprimeur; et pour que ses souscripteurs n'aient aucun reproche à lui faire, il vient de publier les lettres qu'il a adressées à madame veuve Perronneau. Le texte qu'il a pris est : *Qui plume a, guerre, a.* M. Beuchot nous saura peut-être gré d'annoncer, à nos abonnés qu'il offre, dans sa seconde lettre, 200 fr. à qui lui apportera : 1.^o un exemplaire de la *Métaphysique de Newton*, Amsterdam, 1740, in 8.^o de 71 pages; 2.^o, etc : c'est à quoi il tient le plus, le nom, avec preuves, du mathématicien hollandais qui acheva la première édition des élémens de la *philosophie de Newton*. Z.

— On a joué avant-hier, au théâtre des *Célestins*, un vaudeville en deux actes, intitulé *M. de Lapalette*. Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas aujourd'hui de rendre un compte détaillé de cette production, dont nous nous empressons, au reste, d'annoncer le succès.

PARIS, 2 avril.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

M. l'abbé Lambert a eu l'honneur de présenter au Roi une vie de M. de Juigné, ancien archevêque de Paris; et M. le chevalier Merrey, les septième et huitième volume de sa traduction d'*Hypocrate*.

Le Roi a reçu en audience particulière m.^{me} de Fougny.

Après la messe, S. M. a reçu un grand nombre de lieutenans-généraux, de maréchaux de camp, des pairs de France, des députés et autres fonctionnaires publics de distinction.

Avant la réception, S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans est venu faire sa cour au Roi.

A midi, les troupes de la garde montante ont défilé devant M. le général aide-major de service.

Les personnes reçues chez S. M. ont été aussi admises à faire leur cour à MADAME, à MONSIEUR, à S. A. R. M. gr le duc d'Angoulême et à S. A. R. madame la duchesse de Berri.

L'après midi, le Roi a travaillé avec M. le président du conseil des ministres.

LL. AA. RR. M. gr le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE ont été se promener à Bagatelle.

— M. le maréchal duc de Bellune est parti ce matin pour Lyon, à l'effet de prendre le commandement que S. M. vient de lui conférer. S. Exc. était accompagnée de ses aides de camp.

— L'état de la santé de M.^{me} la duchesse Decazes est encore empiré; la consternation régnait ce matin à l'hôtel St.-Aulaire.

— Avant-hier, le tribunal de police correctionnelle a déclaré M. Aimé-Martin coupable d'injures et de diffamation envers M. Léger Didot, et l'a condamné à 300 fr. d'amende, 1000 fr. de dommages-intérêts, à l'impression du jugement à trois mille exemplaires, son envoi à tous les souscripteurs, et la suppression de l'ouvrage où se trouvent les passages diffamatoires.

On a appelé ensuite la cause du *Drapeau blanc*, prévenu de contraventions à la loi de censure. Les contraventions imputées à ce journal consistaient dans l'annonce d'un suicide, retranchée par la censure et imprimée, le même jour dans le *Journal de Paris*. Puis un article consistant en deux colonnes de blanc, avec un avis au lecteur, indiquant qu'il ne restait rien dans l'imprimerie pour remplir le vide causé par la suppression d'un article de politique, que le rédacteur n'avait pas pu deviner devoir être retranché. Enfin, une réflexion mise en note au bas d'une séance de la chambre des députés, et dans laquelle M^r A. Martainville priait un député de lui indiquer quels étaient les journaux qui avaient le privilège de tout dire, ainsi que cet orateur venait de l'affirmer à la tribune.

M. Martainville a plaidé lui-même la cause de son journal. L'auditoire a beaucoup ri de son plaidoyer. Le tribunal a remis à mardi pour le prononcé du jugement.

— Un cordonnier, nommé Chenaille, dit Raymond, âgé de 22 ans, ayant volé hier six mouchoirs de poche dans la salle de la cour d'assises, a été, aux termes de la loi, jugé audience tenante, et condamné à 5 ans d'emprisonnement et 10 ans de surveillance.

Cet individu avait d'abord déclaré au gendarme qui l'a arrêté, qu'il exerçait la *profession de voleur*, et qu'il recevait 3 francs par semaine pour ce genre d'industrie; mais, interpellé sur ce fait, il a répondu qu'il n'avait tenu ce propos que par pure plaisanterie, le gendarme n'ayant pas le droit de l'interroger.

COUR DES PAIRS.

Suite de l'acte d'accusation contre les prévenus de la conspiration du 19 août 1820.

Le 12 août, Loritz, qui mangeait avec Amelloot, le suivit dans sa chambre; et après une conversation fort courte qui roula sur les affaires d'Espagne et de Naples, il lui dit : « Amelloot, vous êtes bon camarade, j'ose compter sur vous. Si je vous disais que cela aura lieu en France dans huit jours, qu'en penseriez-vous? En seriez-vous content? Amelloot manifesta son incrédulité. « Eh bien, répliqua Loritz, vous verrez que dans huit jours les drapeaux tricolores flotteront. Nous aurons sur le trône le petit roi de Rome, et pour régent le prince Eugène.

Il ajouta que cette révolution était désirée par une très-forte partie de l'armée et que les provinces aspiraient avec impatience à cet heureux instant. En lui faisant cette confidence, il lui recommanda le plus grand secret.

Le lendemain 13 août, Amelloot se trouva à dîner avec Loritz et Bredart. On proposa de faire venir du vin. Bredart répondit : *Cela va.* Parbleu ! dit Loritz, nos 500 fr. de gratification paieront tout cela. Les affaires vont bien; nous ne risquons plus rien. Bredart s'étonna d'entendre Loritz parler aussi ouvertement. Loritz lui dit qu'Amelloot était au courant des affaires. Tous deux se réunirent pour commander de nouveau la discrétion à Amelloot.

Le jour suivant, les mêmes officiers dînèrent encore ensemble, Bredart fit connaître à Amelloot plusieurs de leurs camarades qui étaient entrés dans le complot, et lui cita entr'autres Dequevauvillers, capitaine, et Fesneau, lieutenant. Il lui confia que deux autres officiers avaient refusé de se mettre à la tête de la légion; que c'était le capitaine Dequevauvillers qui avait consenti à se présenter à un conseil secret qui se tenait tous les jours pour la direction du complot; que la veille Dequevauvillers avait assisté à une séance de ce conseil; qu'on y avait agité l'horrible projet d'égorger la famille royale et les chefs qui résisteraient; qu'à cet effet les troupes seraient rassemblées au milieu d'une nuit : « Quant à moi, ajouta Bredart, je serais incapable de plonger mon épée dans le cœur des princes; mais cela aura lieu.

Bredart dit encore à Ameloot que toutes les légions, les deuxième et cinquième régimens de la garde royale et l'artillerie de Vincennes étaient gagnés : qu'on avait éprouvé de grandes difficultés pour Vincennes; que cette place avait coûté un million; qu'on avait dû assurer à un seul capitaine dix mille francs de rente.

Bredart et surtout Loritz tinrent des propos outrageans contre leurs chefs, dont ils espéraient tirer vengeance.

Après dîner, Loritz et Bredart recommandèrent de ne parler de rien au sieur Drappier lieutenant dans leur légion, parce que, disaient-ils, c'était un blanc. Ils se rendirent ensuite tous trois dans un caté sur les boulevards. Là, survint un nommé Lavocat, prévenu, dont on reparlera plus loin. Lavocat était accompagné d'un officier de la légion de la Meurthe et d'un autre individu inconnu au sieur Ameloot. Après avoir parlé quelques instans à l'oreille de Bredart, Lavocat se retira avec ses deux compagnons.

Quelques jours avant ce dernier dîner, Bredart avait déjà confié au sieur Foucart, lieutenant dans la même légion, qu'il se formait un complot, afin de publier la charte telle qu'elle était en 1815; que l'on voulait faire comme en Espagne; qu'il y avait à la tête de la conspiration beaucoup de généraux et de grands personnages; que Loritz et lui avaient connaissance de ce complot, et que tous ceux qui y participaient auraient de l'avancement. Instruit que Modewyck avait parlé du complot au sergent-major Lambert, Bredart alla trouver ce sergent dans sa chambre, et lui dit qu'il y aurait du nouveau; que la légion se révolterait; qu'à la tête du complot étaient plusieurs officiers, entr'autres Dequevauvillers. Il donna à Lambert l'assurance qu'il aurait le grade d'officier, et employa la persuasion pour calmer ses inquiétudes.

De son côté, le 13 août, le capitaine Dequevauvillers se rendit dans le logement de son camarade le capitaine Questroy, et lui demanda s'il ne savait pas les nouvelles. Sur la réponse négative du sieur Questroy, il lui manifesta son étonnement, et lui dit qu'il se préparait un mouvement pour un changement de gouvernement; qu'on voulait le roi de Rome, et pour régent le prince Eugène; qu'on en parlait publiquement. Le sieur Questroy exprima l'opinion que ce serait un grand malheur. Dequevauvillers lui annonça que le lendemain il lui apprendrait quelque chose de plus positif. En effet, le lendemain, à la manœuvre, il dit au sieur Questroy que tout ce qu'il lui avait appris la veille se confirmait, et que cela ne passerait pas huit jours.

Le 15 août, Bredart, rencontrant le sieur Questroy au quartier, lui demanda à son tour, comme l'avait fait Dequevauvillers, s'il avait des nouvelles; entrant de suite en matière, il lui apprit aussitôt qu'il s'agissait d'un changement de gouvernement, que tout était gagné, et que cela ne passerait pas la fin de la semaine. Après avoir répondu à Bredart qu'il n'avait entendu parler de l'affaire que par le capitaine Dequevauvillers, le sieur Questroy l'engagea à prendre garde, et à ne rien faire qui pût le compromettre. Mais Bredart lui répliqua que la chose était publique, et que déjà les ouvriers des fabriques étaient gagnés.

Des les premiers jours d'août, le sous-lieutenant Fesneau avait répondu au sieur Doumet. L'un de ses camarades, qui lui disait qu'au premier octobre la légion quitterait Paris: Ah! bah! il y aura du *bravo-bas* d'ici à ce temps.

Quelques jours après, il dit à une autre personne qu'il ferait un coup de sa tête, qu'on entendrait parler de lui; qu'il ne voulait pas rester dans la classe obscure.

Le 10 août, blâmant la punition infligée à un soldat par son fourrier, Fesneau dit qu'il fallait ménager les anciens militaires; qu'il y avait un tas de blancs-becs qui punissaient à tort et à travers; mais qu'il viendrait un temps où cela changerait et où on leur remuerait les côtes.

Au commencement du même mois, le sous-lieutenant Lecoutre fit aussi entendre au sous-lieutenant Monteil que le gouvernement allait changer, et la légion recevoir d'autres chefs.

Le 13 août, Lecoutre gardait les arrêts forcés. Le soldat Sylvaïn Jacot, son homme de confiance, vint chez lui. Lecoutre lui confia qu'il serait bientôt délivré de ses arrêts; qu'il existait une conspiration, dont le but était le renversement du gouvernement et le rétablissement du drapeau tricolore; que depuis trois ans des généraux parcouraient la France pour préparer l'insurrection; que trois coups de canon annonceraient qu'on serait maître de Vincennes; qu'un lieutenant-colonel prendrait le commandement de la légion; que les officiers supérieurs seraient mis à la salle de police; que déjà l'affaire était en train dans trois départemens; qu'on se rendrait au Louvre; que cela serait fini dans un moment; qu'on ne ferait pas de mal à la famille royale; qu'on lui donnerait un emplacement pour vivre; qu'il y aurait de l'avancement pour ceux qui auraient pris part au mouvement; que les autres demanderaient inutilement plus tard la faveur d'en obtenir; que Modewyck, adjudant-sous-officier dans la légion, était chargé de gagner les sous-officiers; que la discrétion était nécessaire, sous peine d'avoir la tête lavée avec du plomb: menace qui intimida tellement le soldat Jacot, qu'il garda le silence jusqu'à la découverte de la conspiration.

Trois jours après, Lecoutre fit de semblables confidences au sergent Auvray. Il lui assura que la chose était prochaine, que le nouveau souverain qu'auraient les Français viendrait d'Allemagne; que Vincennes était gagné; que la légion de la Meurthe prendrait les armes la première, et serait suivie par la 1.^{re} légion du Nord;

qu'elle marcherait sur les Tuileries pour s'emparer du Roi et de la famille royale, mais sans leur faire de mal; que le drapeau tricolore flotterait au château.

En faisant à Auvray cette confidence, Lecoutre tâcha de le déterminer à séduire quelques sous-officiers.

Vers la même époque, Lecoutre dit encore au lieutenant Vaulerberg qui témoignait la crainte d'être obligé de sortir de la légion: Ne craignez rien; avant qu'il soit peu il arrivera quelque chose qui vous mettra à l'abri de tout cela.

Modewyck, que Lecoutre avait indiqué à Jacot comme ayant été chargé par les conjurés de corrompre les sous-officiers de son corps, avait en effet été initié au complot par Loritz qui lui en avait appris les détails dans trois entretiens successifs. Loritz lui avait dit en secret qu'il existait une trame pour renverser le gouvernement; que la plupart des légions étaient gagnées; qu'il y avait déjà trois départemens soulevés, que la garde royale, casernée à l'Ecole-Militaire, était prête à prendre les armes, et que Vincennes était déjà vendu; que le mouvement éclaterait à un jour prochain, et commencerait par la légion de la Meurthe; qu'un chef de l'ex-garde prendrait le commandement de la première légion du Nord; qu'un général était parti pour aller chercher le petit roi de Rome. Loritz avait tâché d'engager Modewyck à prévenir adroitement les sous-officiers qu'il soupçonnerait dans la disposition d'écouter des propositions; il lui avait même offert 500 f. pour les leur distribuer ou les faire boire; offre que Modewyck prétend avoir refusée. Loritz et Bredart, présens à l'une de ces conversations, avaient annoncé à Modewyck que le premier qui trahirait le secret serait assassiné.

Si la procédure ne montre pas Nantil agissant directement pour propager la corruption dans la première légion du Nord, il n'en est pas de même du 2.^e régiment de la garde royale, où on le voit agir personnellement.

Ce régiment était en garnison, partie à Saint-Denis et partie à Vincennes. La légion de la Meurthe avait aussi été placée à Saint-Denis avant de venir en garnison à Paris.

Il paraît que, pour sonder les dispositions de plusieurs officiers du 2.^{me} régiment de la garde royale, Nantil employa le ministère du nommé Lavocat, l'un des accusés.

Ancien sous-lieutenant au 5.^{me} régiment de tirailleurs de l'ex-garde, Lavocat, en 1818, avait renoué au service militaire, en se contentant du traitement accordé par l'ordonnance royale du 20 mai de la même année. A cette époque, il vint demeurer à Paris.

Lié dès l'enfance avec Alexandre Delacombe, garde-du-corps du Roi, Lavocat fit faire par son ami beaucoup de démarches pour être admis dans ce corps, bien qu'il manifestât des opinions politiques, en opposition directe avec les devoirs des militaires auxquels est plus spécialement confiée la garde du Roi et de sa famille.

Lavocat ayant échoué, contracta, en juin dernier, un engagement volontaire, comme sous-officier, dans le régiment des cuirassiers de Berri. Il n'avait point encore rejoint son régiment lors des événemens du procès.

Parmi ses papiers ont été saisies des lettres que lui écrivait Delacombe, et dans lesquelles ce garde-du-corps exprimait sa haine contre le gouvernement, et son chagrin de l'injustice des amis de Lavocat, qui le repoussaient à cause de sa qualité de garde-du-corps; il demandait qu'on ne le jugeât pas d'après l'habit qu'il portait.

Lavocat et Delacombe s'appliquèrent à séduire Gauthier de Laverderie, lieutenant au deuxième régiment de la garde royale Ancien garde-du-corps du Roi, ayant suivi S. M. à Béthune, en 1815, de Laverderie avait dû à une auguste protection et à la confiance qu'inspirait sa conduite antécédente, l'honneur d'être nommé lieutenant dans la garde royale.

Son père, directeur de la poste aux lettres de Marseille, fut, en 1819, révoqué par des motifs étrangers à la politique. De Laverderie fut profondément ulcéré de cette disgrâce.

Delacombe et de Laverderie s'étaient connus lorsqu'ils servaient dans les gardes-du-corps. Depuis ils s'étaient vus quelquefois. De temps en temps ils se promenaient ensemble.

Un jour de la fin de juillet ou du commencement d'août, dans une promenade au jardin des Tuileries, Delacombe fit de premières tentatives à de Laverderie: Il se prépare, lui dit-il, un grand mouvement; dans peu il y aura du nouveau; il faut que tous ceux qui ont du cœur y prennent part. Il promit à Laverderie de lui envoyer un de ses amis qui lui en dirait davantage.

Cet ami était Lavocat. Effectivement, deux ou trois jours après, celui-ci alla trouver de Laverderie à Saint-Denis, et s'annonça comme envoyé par Lacombe: il donna à de Laverderie des détails sur le complot, lui proposa d'y entrer, et lui offrit de le mettre en rapport avec le capitaine Nantil. De Laverderie reçut mal cette première tentative: une seconde ne fut pas plus heureuse. De Laverderie ne voulut prendre un parti qu'après avoir consulté un personnage auquel il avait une grande confiance, et dont il n'a pas voulu révéler le nom lors de ses interrogatoires. Ce personnage abonda dans le sens de Lavocat; il offrit même à de Laverderie le grade de colonel et de l'argent. De Laverderie assura qu'il fut sourd à ses offres; mais on lui parla de la disgrâce de son père, en la qualifiant d'injustice: et son ressentiment le fit succomber, lors d'une troisième tentative faite auprès de lui par Lavocat. Aussitôt l'adhésion de de Laverderie obtenue, Lavocat renouvela la proposition de le mettre en rapport avec Nantil. Un rendez-vous eut lieu pour cet effet, et fut bientôt

suiti de plusieurs autres. Aux promesses d'avancement réitérées de Laverderie, l'on ajouta bientôt de nouvelles offres d'argent. On lui offrit jusqu'à 100,000 francs; mais il se contenta d'accepter de Nantil un billet de 500 francs, pour distribuer cette somme aux sous-officiers. De Laverderie soutint n'avoir pas employé cette somme; et, en effet, il a déposé au greffe de la cour un billet de banque de 500 francs. Dans ses divers entretiens avec Nantil et avec Lavocat, de Laverderie apprit successivement d'eux le plan et les détails de la conjuration. Suivant eux il existait trois comités : le premier était connu sous le nom de *comité impérial*. Il travaillait à porter sur le trône le fils de Napoléon Bonaparte, et à confier, pendant la minorité de cet enfant, les rênes du gouvernement au prince Eugène de Beauharnais, sous le titre de *Hegent de l'empire*. Le second comité était le comité républicain. Le troisième, appelé *comité de Grenoble*, était sous l'influence du comité républicain, et recevait sa direction du président de ce comité. Au nombre de ceux qui dirigeaient ce troisième comité était Rey, avocat d'abord à Grenoble, puis à Paris, homme connu par des écrits où éclatent les plus pernicieuses doctrines, et la haine la plus profonde contre le gouvernement, dont l'un a déterminé sa propre compagnie à le rayer du tableau des avocats de la capitale.

Ce troisième comité se tenait alternativement dans des maisons différentes, pour ne pas éveiller des soupçons. Plusieurs des membres qui en faisaient partie fréquentaient le bazar français. Après bien des difficultés, ces trois comités s'étaient réunis; on n'était plus divisé que sur le cri de ralliement qu'on proférerait au moment de l'insurrection. Les uns voulaient que l'on criât *vive Napoléon II*; et les autres, *vive la constitution* ! On entendait parler de celle de 1815. Un gouvernement provisoire devait être établi. On avait envoyé proposer au prince Eugène de se mettre à la tête du mouvement; mais il avait refusé, en disant que cela ne convenait pas à un prince de Bavière. C'était Dumoulin, officier d'ordonnance de Bonaparte pendant les cent jours, qu'on avait député pour faire cette proposition. Un général, qui était sur la frontière, devait jouer un grand rôle; sa mission était de pratiquer des intelligences en Autriche, et d'y enlever le jeune Napoléon.

Des émissaires avaient été envoyés en Angleterre, pour y juger de l'esprit public et y observer les événements. Maziau était chargé de se rendre en Franche-Comté, puis à Cambrai, pour y organiser le mouvement, et à Hesdin pour en presser l'exécution. A Cambrai, de Lamotte et une autre personne, dont de Laverderie a oublié le nom, devaient se mettre à la tête de l'insurrection. Le colonel Sauset, aidé d'une seconde personne, devait, de son côté, diriger le mouvement à Vitry, où était placée une compagnie de vétérans dont on avait tenté d'ébranler la fidélité.

De nombreux moyens de correspondance et de séduction étaient à la disposition des auteurs du complot. Des émissaires parcouraient la France. Si leurs tentatives obtenaient quelque succès, ils écrivaient que la récolte était abondante, et l'on comprenait le sens de ces expressions. Des banquiers de Paris et de plusieurs autres villes procuraient des fonds. L'argent était fort abondant. Nantil a reçu 15 ou 20,000 fr. à la fois; il l'a dit un jour devant de Laverderie, en lui faisant voir des billets de banque. C'est Nantil qui fit à de Laverderie offre de 100,000 fr.

Nantil fit, en outre, à de Laverderie une multitude d'autres confidences sur des personnages plus ou moins connus, qui devaient, dans l'intérêt de la conspiration, agir soit à Paris, soit dans les départemens.

Bientôt de Laverderie manifesta à Hutteau le dessein de faire entrer aussi dans la conspiration l'adjudant-major de Trogoff, du même régiment qu'eux. Militaire depuis dix-sept ans, entré dans la garde royale dès sa formation, de Trogoff, dont la famille s'est distinguée par son zèle et son dévouement pour le service du Roi, venait d'être récemment créé adjudant-major.

Dans une seconde entrevue, de Laverderie proposa à de Trogoff lui-même de livrer Vincennes aux conjurés. De Trogoff s'en était défendu, parce qu'il n'avait aucune intelligence dans la place, et que chacune des courtines étant fermée à clef, il était presque impossible de pénétrer dans le château. Nantil ayant persisté, de Trogoff lui avait proposé de venir lui-même reconnaître les lieux.

Nantil se rendit en effet depuis à Vincennes, mais il n'y trouva pas de Trogoff; et comme il n'était point en uniforme, il ne put pénétrer dans le fort.

Dans une autre entrevue, Nantil donna à de Trogoff une somme de 1000 fr., et lui dit qu'il y avait des fonds pour l'entreprise; qu'une seule personne avait souscrit pour 500,000 fr.; qu'aussitôt le succès connu, on ferait verser, par la Banque, 50,000 fr.; pour distribuer en gratification à ceux qui auraient livré Vincennes; enfin, qu'il y aurait des brevets en blanc pour être remplis à volonté des noms de ceux qui auraient concouru au mouvement.

La majeure partie de la somme donnée par Nantil à de Trogoff, existait encore dans la chambre de ce dernier, lors de la perquisition qu'on y a faite.

Nantil ne se borna pas à établir des intelligences avec des officiers du 1.^{er} régiment de la garde, il chercha à s'en ménager parmi les sous-officiers de ce corps.

En effet, Robert et Gaillard se rendent et arrivent à Saint-Denis, le 15 août, à deux heures après midi. Ils envoient chercher Valentin et Petit par un voltigeur qu'ils rencontrent, et vont les attendre chez un traiteur nommé Henri.

Un rendez-vous se donne pour le lendemain chez le sieur Labarrière, marchand de tabac près la caserne de la Nouvelle-France, à Paris. On convient que Petit amènera son camarade Vidal, dont il parle comme d'un homme sur lequel on peut compter.

Le lendemain 16, Petit et Vidal arrivèrent au rendez-vous vers quatre heures et demie. Robert les voyant venir, va à leur rencontre et les conduit dans une chambre où était Gaillard, un autre adjudant de la même légion et deux adjudans de la légion du Bas-Rhin, invités par ordre de Nantil.

Tous, à l'exception de l'adjudant de la Meurthe, qui était retenu par son service, se transportent à l'auberge du Grand-Turc où le couvert était préparé dans un cabinet particulier.

Le *Pilote* survient (dénomination donnée à Nantil): c'était un officier auquel il manquait deux doigts. Il était vêtu en bourgeois, et accompagné d'un autre officier inconnu. A son aspect, les convives se levèrent et le saluèrent du nom de *Pilote*. Il témoigna sa satisfaction de voir en aussi bonne intelligence les sous-officiers des légions et ceux de la garde. Il demande du vin de Bordeaux; plusieurs bouteilles sont apportées, et l'on boit à la santé des braves et des bons enfans. « Si vous êtes braves, s'écrie Nantil, nous serons bientôt heureux. Allons, mes amis, vive l'indépendance! vive la liberté! Je compte sur vous d'après ce que m'a dit un officier de votre régiment; je ne doute pas que vous ne soyez des braves. »

Il s'assied ensuite à côté de Petit, et lui parle long-temps à demi-voix. Dans cet entretien, il dit à Petit que le succès de l'entreprise est certain; que Petit peut demander le grade qu'il voudra; qu'il est déjà classé capitaine; que son bonheur est assuré pour lui et ses enfans; qu'il n'a rien à faire qu'à rester l'arme au bras; que cependant il faut qu'il cherche à disposer sa compagnie sans trop s'avancer; qu'il n'y a rien à craindre, parce que la moitié des agens de la police est connue de lui *Pilote*, et lui est dévouée; et que, quant au colonel de la légion de la Meurthe, *il descendra*.

Dans le cours de la conversation, le capitaine *Pilote* dit encore à Petit que plusieurs officiers en non activité sont *des leurs*; que la garnison est gagnée; que les gendarmes sont à eux en partie; qu'il y a de l'argent; qu'un seul particulier a souscrit pour 500,000 fr. et donné pour sûreté une hypothèque sur ses biens; que l'insurrection éclatera pendant la nuit; qu'on ne battra pas la générale, mais que les tambours rappelleront; qu'il faut empêcher les troupes, qui ne seraient pas instruites, de faire feu sur celles qui crieront: *Vive la liberté, l'honneur et la patrie!*

Le 17 août, Nantil remet à l'adjudant Robert une somme de 40 francs pour payer, tant les frais du dîner pris à l'auberge du Grand-Turc que la dépense faite à Saint-Denis, le 15 août.

Le même jour, 17 août, Petit, accompagné du sieur Chenard, capitaine en non activité, domicilié à Paris, se rend à l'auberge du Grand-Turc. Petit écrit un mot à Robert et à Gaillard pour les engager à venir le rejoindre. Robert arrive le premier, et demande à Petit quel est l'homme qui l'accompagne? Petit répond que c'est l'officier à demi-solde dont il a parlé la veille au capitaine Nantil; que l'on peut compter sur lui, et qu'il l'a déjà instruit de ce qu'il savait.

Chenard ayant, par ses discours, inspiré de la confiance à Robert, celui-ci rapporte en détail ce que lui a confié Nantil sur le complot qui se tramait. Il dit ensuite qu'il y a de l'argent; que lui, Robert, ne manquera de rien; que le grade de capitaine lui est assuré, ainsi qu'à Petit; qu'au surplus, il n'est point initié dans les hauts mystères; qu'il est seulement chargé en sous-ordre de gagner les troupes, et d'avoir des intelligences dans tous les régimens, et que le capitaine *Pilote* lui donne, tous les matins, l'argent nécessaire pour les repas et pour les autres dépenses.

Pendant cet entretien, qui avait lieu sur le boulevard, survient Gaillard, qui s'explique aussi ouvertement que Robert.

Bientôt arrive, dans un cabriolet le capitaine *Pilote*, auquel les deux adjudans donnent pour la première fois le nom de capitaine Nantil.

A peine descendu de voiture, Nantil appelle Petit, et après quelques pourparlers, lui demande quelle est la personne avec laquelle il est venu. Petit répond encore que c'est l'officier à demi-solde dont il lui a parlé la veille; que ce militaire n'est pas heureux, mais que c'est un homme sûr et qui a bonne tête. Le capitaine Nantil examine d'abord attentivement Chenard, puis il lui dit, en style militaire: « Etes-vous un bon garçon, les trois couleurs vous sont-elles chères! — Pouvez-vous en douter, répond Chenard en lui serrant la main! »

Le capitaine Nantil reprend: « Voici ce dont il s'agit: dans les premiers jours de la semaine prochaine, et peut-être plus tôt, à l'instant où l'inspecteur nous passera en revue, parce qu'alors nous aurons tous nos hommes disponibles, aux cris de *vive la liberté!* nous nous emparons du colonel, de trois chefs de bataillon et de huit nobles qui servent dans notre légion, de trois capitaines décorés. Nous ferons jonction avec les 2^e et 5^e régimens de la garde, dont la défection est certaine. Nous marcherons sur le château, d'où nous arracherons le drapeau blanc pour y substituer le drapeau tricolore; nous ferons prisonniers le Roi et sa famille; nous tâcherons qu'il n'y ait pas de sang répandu: mais s'il y a résistance, nous ne répondons pas des événemens. »

(La suite à demain.)

EXTRAIT DES JOURNAUX DU PIÉMONT.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant un extrait des articles les plus saillans des Journaux de Piémont et de Naples: ils seront ainsi à même de juger l'impulsion que le parti dominant dans ces pays cherche à donner à l'opinion publique.

La Sentinelle subalpine, dans son numéro du 23 mars, rend compte d'un recueil de chants patriotiques italiens, avec cette épigraphe de Pétrarque:

« La nature a merveilleusement pourvu à notre sûreté, en

« opposant la barrière des Alpes aux fureurs et faux agressions » des Germaines. »

L'intention de ce citoyen, dont l'âme haute et libérale est douée d'un vrai amour de la patrie, dit ce journal, est de faire connaître toutes les injustices qui, depuis tant de siècles, pèsent sur la belle Italie; il invite solennellement la nation à donner au monde des exemples *lumineux*, en secouant le joug qui l'opprime. Il termine en assurant que tant de beautés sont renfermées dans les chants de Ravina, qu'il les voudrait citer tous. Il donne pourtant une certaine préférence au passage suivant :

« Bannis une lâche tolérance qui l'énerve, renonces à ton repos. La force seule peut brider l'injustice. »

Sur les 4 heures de l'après-midi, des cris réitérés de vive la constitution d'Espagne ! nous ont avertis qu'un détachement d'environ 200 hommes venant d'Alexandrie, et composé d'étudiants et d'autres jeunes gens choisis, faisait son entrée à la citadelle de Turin pour partager les fatigues de la garnison.

Nous avons été témoins oculaires de l'enthousiasme avec lequel ces *jeunes gens valeureux* ont été accueillis par les vieux guerriers préposés à la défense de *notre île de Léon*.

Tout s'accorde pour faire échouer les sourdes machinations des personnes qui méconnaissent le génie de l'émancipation européenne.

Caractère des Piémontais.

(Extrait du même journal.)

Nous vivons dans un siècle où il est bon que pour sa règle chacun sache ce qu'il vaut. Il convient que les amis et les ennemis sachent enfin, que le Piémont possède tous les élémens de prospérité.

Toutes les provinces de cette fertile et heureuse contrée possèdent des hommes qui sont l'orgueil de la patrie.

L'énergie Anglaise, la vivacité des Français, sont jointes, dans l'âme des Piémontais, à ces vives lumières dont la nature a été prodigue envers eux.

Chose admirable, avec ce caractère ferme et indomptable, avec une constance de fer, le Piémontais belliqueux se distingue encore par sa douceur et l'aménité de ses mœurs.

Qui, en voyant de telles qualités, n'ouvrirait pas son cœur aux plus douces espérances ? Qui oserait opposer une digue aux grands et vastes desseins de ce peuple que rien ne rebute ?

Qui pourrait s'opposer à son élan, surtout lorsque sa ferme volonté est fortifiée par des raisons de justice, de générosité, et surtout par ces lois de la nature, si puissantes dans le siècle où nous vivons, par ces lois qui ont créé cette grande puissance qu'on appelle l'opinion ?

Que chaque Piémontais s'étudie donc et se connaisse soi-même; qu'il apprécie surtout ses propres droits, et qu'il se dévoue tout entier au salut et à la prospérité permanente et progressive de notre chère Italie.

— Les événemens qui ont ensanglanté la malheureuse ville de Palerme, les seuls qui aient entaché le nouvel ordre de choses établi dans le royaume de Naples, événemens provoqués par une faction aussi cruelle qu'implacable, nous rappellent le devoir d'avertir les bons citoyens de cette capitale et des chefs lieux des provinces, de redoubler de zèle pour surveiller les prisons du royaume, et d'en doubler les gardes.

Le même journal (la sentinelle), contient une longue pétition des citoyens d'Avréa et du duché d'Aost, pour obtenir de leurs illustrissimes seigneuries les membres de la junte provisoire, le prompt établissement des chefs politiques, la destitution des chefs et officiers du régiment des carabiniers royaux qui se sont montrés contraires à la régénération de la nation piémontaise; le changement des autorités; l'abolition des dîmes et censives.

Il est inutile, est-il dit dans cet écrit, de commencer l'œuvre si on ne la veut finir.

Les demi-mesures qui ont pu suffire à Naples et en Espagne, ne sont nullement applicables au Piémont qui, d'ailleurs, se trouve dans une position particulière en raison de sa situation géographique.

Les habitans du Canavèse, est-il encore dit dans cette pétition, quoique d'une bonne pâte, ne sont guère commandés quand une fois il se sont mis en mouvement. Ils veulent absolument se rendre en masse à la capitale, pour obtenir ce qu'ils ont demandé vainement...

— Le parlement de Naples a décrété, sous la date du 27 février, qu'il serait envoyé gratis et tous les jours dans les communes, et surtout à l'armée, un grand nombre d'exemplaires de l'ami de la Constitution et du journal le Constitutionnel.

Pièce authentique.

FÉDÉRATION PATRIOTIQUE.

CITOYENS FÉDÉRÉS !

Si, jusqu'à ce jour, vous avez donné des preuves non équivoques et d'énergie et de patriotisme, il faut aujourd'hui redoubler de zèle.

Il s'agit de consolider dans l'intérieur l'œuvre de la Constitution Espagnole, et d'en accomplir une plus grande encore qui est celle de la délivrance et de l'indépendance de l'Italie. C'est surtout à nous, fédérés, qu'il appartient de concourir à ce but. On doit avant tout exiger une prompte organisation de la garde nationale, et pourvoir aux moyens de l'exercer aux manœuvres et au maniement des armes, sous les ordres de personnes notables (1),

(1) *Personne d'autorité.* Ce mot choque singulièrement le rédacteur de la gazette Subalpine. Il y voit un attentat formel à l'égalité et aux droits de l'homme.

connues par leur courage et leur attachement à la Constitution, et qui aient déjà fait la guerre.

Que chacun s'empresse à contribuer selon sa faculté aux besoins de la patrie, en éveillant dans chaque commune, par ses paroles et ses écrits, de généreux sentimens de gloire et de liberté, en montrant combien est belle et magnanime l'entreprise qui nous occupe.

Qu'on annonce partout que l'Italie est unanime dans ses sentimens; que déjà la Romagne est en insurrection; que la Lombardie ne tardera pas à s'armer contre ses oppresseurs; elle attend avec impatience les Piémontais, avec lesquels elle ne veut plus former qu'une seule et même nation. Il faut donner à entendre que les Allemands, battus et poursuivis de tous côtés, et déjà avilis, ne peuvent faire une longue résistance, et qu'on les vaincra bientôt et avec peu de sacrifices.

Il faut inspirer à tous des sentimens de vertu et de modération, l'oubli et l'abjuration de toute haine; empêcher par tous les moyens les vengeances particulières; faire réconcilier tous ceux qui vivaient en inimitié; défendre tout propos piquant et offensant; faire respecter les personnes et les propriétés, sans exception aucune, soit qu'il s'agisse des nobles qui ont fait beaucoup pour la bonne cause, soit qu'il s'agisse des prêtres auxquels on doit porter le plus grand respect. Qu'on engage, qu'on décide par toutes sortes de moyens les soldats rappelés à leurs corps, de les joindre au plutôt; qu'on fasse aussi rentrer dans le devoir cette masse de déserteurs, en employant les moyens de persuasion et même la rigueur.

Qu'on dispose tout pour que les troupes soient reçues au mieux partout, que le peuple leur fasse fête et les accueille partout aux cris de *vivent les soldats Piémontais, vivent les libérateurs de l'Italie!*

Qu'une grande surveillance soit exercée sur tous les ennemis de la constitution, qu'on dénonce aux chefs de la fédération leurs machinations.

Qu'enfin on tâche de décider les personnes de marque à persuader aux curés qu'ils vantent la constitution dans les églises et dehors; qu'ils cherchent à entretenir chez tous des sentimens patriotiques; qu'ils fassent surtout entendre que ces sentimens sont agréables à Dieu, et que notre sainte religion est mieux assurée par le pacte constitutionnel.

Faites souvent préparer des festins auxquels on admettra quelques personnes de la classe ouvrière, des paysans, des artistes; qu'une gaieté franche préside à ces fêtes; mais évitez la licence, le tumulte, les injures: enfin, faites tout ce qui peut contribuer à monter et entretenir l'esprit public, et attendre le grand résultat de la délivrance de l'Italie du joug des barbares.

Biella, 20 mars 1821.

Signé le chef du district fédéral de Biella,

G. B. MAROCHETTI.

— La junte provisoire d'Alexandrie, dans une proclamation du 23 mars, annonce au peuple de la province l'évasion du prince-régent.

Cette pièce est terminée par le passage suivant :

L'insurrection de la vallée Bresciane, et la déroute du général Vallmoden qui permet aux Napolitains de se rapprocher de plus en plus de nous, sont un sujet de désespoir pour cette poignée de malheureux pour lesquels l'amélioration de nos institutions est un sujet de rage. Ils accusent en vain les décrets du ciel; la colère de Dieu est tombée sur ces réprouvés comme ses bénédictions pleuvent sur les justes.

Cette pièce est Signée, Ansaldi, président de la junte provisoire.



MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

MM. les chevaliers de St-Louis et du Mérite militaire, en retraite à Lyon.

NOUS MAIRE de la ville de Lyon,

Donnons avis que, par décision du 10 janvier dernier, S. M. a prescrit la formation d'un contrôle général de MM. les chevaliers de St-Louis et du mérite militaire.

En conséquence, MM. les chevaliers en retraite qui ont leur résidence à Lyon, sont invités à se présenter sans délai, au secrétariat de la Mairie, à l'Hôtel-de-Ville, munis de leur acte de naissance, de leur brevet de nomination et du certificat de leur réception, à l'effet d'être inscrits, avec les indications déterminées par les instructions ministérielles, sur le contrôle particulier que nous sommes chargés de former pour la ville de Lyon.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 4 avril 1821.

Le Maire de la ville de Lyon, LE BARON RAMBAUD.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. 0/0 cons. j. du 22 Mars 1821. — 82 f. 25 c. 50 c. 40 c. 30 c. 25 c. 82 f. 82 f. 10 c. 82 f. 82 f. 10 c. 20 c. 15 c. 82 f. 82 f. 10 c. 82 f. 81 f. 99 c. 95 c.

SPECTACLES du 5 Avril.

GRAND-THÉÂTRE. — La Chaste Suzanne. — Le Glorieux. — Une Heure de Mariage.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Colonel et le Soldat. — La Somnambule. — L'Incognito.